

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

13 NOVEMBRE 2012

ENTENTE

ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA VALLÉE D'AOSTE, LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA

—————

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ TRIANGULAIRE EN XIIIÈME SESSION, AOSTE, NOVEMBRE 2012

—————

TABLE DES MATIÈRES

1	Résolution sur la prévention de la violence en milieu scolaire	3
2	Résolution sur les perspectives de développement économique et la formation	3
3	Résolution sur la situation politique	4

Les délégations du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de la République et Canton du Jura, réunies au sein du Comité triangulaire, ont tenu à Aoste, les 12 et 13 novembre 2012, leur treizième session sous la Présidence de Mme Emily RINI, Président du Conseil Régional de la Vallée d'Aoste, de M. Jean-Charles LUPERTO, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de Mme Corinne JUILLERAT, Présidente du Parlement de la République et Canton du Jura.

Les trois délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle des trois entités. Elles ont, en outre, échangé et débattu des questions relatives, d'une part, à la violence en milieu scolaire et d'autre part, aux formations visant au développement économique.

Aux fins d'étayer ses travaux sur la violence en milieu scolaire, le Comité a auditionné Mme Laura Ottolenghi, enseignante en poste au bureau du soutien à l'autonomie scolaire en Vallée d'Aoste.

Aux fins d'éclairer ses échanges liés au thème du développement économique en lien avec la formation, le Comité a auditionné Mme Maria TRAVERSA, chef d'établissement, et Monsieur Antonio DI BLASI, directeur Innovation et pépinière de Vallée d'Aoste Structure, et a visité le Pôle technologique de Verrès et l'Institut Agricole Régional d'Aoste.

Au terme des travaux, le Comité triangulaire a adopté les résolutions suivantes :

1 Résolution sur la prévention de la violence en milieu scolaire

Considérant la nécessité de garantir un environnement scolaire où les droits et les devoirs sont respectés et le vivre ensemble harmonieux garanti ;

Constatant que la violence en milieu scolaire adopte des formes sans cesse nouvelles, notamment la violence « numérique » ;

Constatant que la violence scolaire amène souvent à l'exclusion d'élèves ;

Considérant que les dispositifs de lutte contre la violence scolaire doivent prendre en considération les rôles fondamentaux des cellules familiale et scolaire ;

Considérant la coordination entre les divers secteurs de prévention comme une nécessité absolue.

Le Comité triangulaire de coopération inter-parlementaire

Affirme sa volonté de protéger les droits de chacun et de prévenir la discrimination et l'exclusion scolaire ;

Affirme la nécessité de mener une politique transversale de prévention intégrant l'environnement scolaire, extra-scolaire et ses acteurs, en prenant en considération l'ensemble des paramètres engendrant ces phénomènes ;

Encourage au développement de réponses alternatives à l'exclusion pure et simple de l'élève violent ;

Invite les gouvernements respectifs à mettre en place des dispositifs de nature à garantir une meilleure coordination des divers secteurs de prévention ;

Les sollicite à initier des procédures visant au traitement spécifique des différentes formes que peut revêtir la violence scolaire.

2 Résolution sur les perspectives de développement économique et la formation

Reconnaissant que l'éducation et la formation sont des éléments essentiels à l'épanouissement personnel et professionnel dont dépendent la croissance et le développement économique de nos sociétés ;

Considérant que l'enseignement doit s'inscrire dans la modernité et préparer au mieux les étudiants à la vie professionnelle ;

Constatant que le niveau de formation de la population est un facteur déterminant de compétitivité et d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant que l'enseignement technique et professionnel, à l'instar de l'enseignement de promotion sociale, doit – pour retrouver sa place d'excellence - constituer une formation qualifiante répondant aux attentes de la société et du marché en évolution constante ;

Le Comité triangulaire de coopération inter-parlementaire

Entend soutenir la coopération entre les milieux économiques et les institutions scolaires en vue de satisfaire au mieux la requête du monde du travail tout en permettant l'épanouissement optimal des étudiants ;

Affirme la nécessité tant d'informer les élèves des opportunités et réalités du marché de l'emploi,

que de renforcer les services d'orientation scolaire pour les aider à définir leur projet personnel ;

Promeut toutes mesures visant à inscrire les élèves dans une dynamique positive valorisant les acquis au détriment d'une approche sanctionnant les échecs ;

Encourage les gouvernements respectifs à :

- renforcer les formes de partenariat entre les diverses structures d'enseignement et le monde du travail ;
- étendre les processus d'orientation à l'entière non seulement de la scolarité mais également de la vie active des travailleurs ;
- moderniser les formations qualifiantes afin qu'elles aient accès aux équipements de pointe ;
- renforcer l'attractivité de l'enseignement technique et professionnel ;
- considérer le secteur de la formation comme prioritaire dans le cadre des choix budgétaires.

3 Résolution sur la situation politique

Considérant que la crise économique et finan-

cière mondiale est de nature à porter atteinte à l'autonomie régionale à cause d'une réduction de ressources ;

Constatant que, surtout dans cette période, la désaffection à la vie politique et à sa participation active est en croissance et amplifie le décalage entre l'opinion publique et les Institutions ;

Rappelant enfin que les particularismes de nos entités représentent d'immenses valeurs culturelles pouvant être un exemple à suivre par les autres communautés ;

Le Comité triangulaire de coopération inter-parlementaire

Soutient la rationalisation des dépenses des Institutions en vue de surmonter le moment de crise actuelle, en faisant collaborer davantage les différents niveaux de gouvernement selon le principe de la gouvernance européenne à multi-niveaux ;

Encourage la promotion d'actions visant le rapprochement entre les citoyens et les Institutions ;

Appuie les diverses démarches favorisant la connaissance, notamment à destination des jeunes générations, de notre particularisme culturel et linguistique sur lequel nos autonomies et nos communautés sont fondées.